



# Enseignement agricole public

## Modalités d'admission en BTSA par la voie scolaire : des démarches à entreprendre au bon moment

<p><b>Janvier à mars</b></p>	<p><b>S'informer</b>  <b>Les journées portes ouvertes des lycées agricoles sont une occasion à ne pas manquer, le <u>Samedi 29 mars</u> (Obernai et Erstein) dans le Bas-Rhin, le samedi 15 mars (Wintzenheim et Rouffach)</b>          Le site Internet du ministère de l'Agriculture permet d'accéder à la présentation des 28 options de BTSA, aux données statistiques et aux conditions d'admission. La liste des sections ouvertes est actuellement disponible sur le site <a href="http://www.btsa.educagri.fr">www.btsa.educagri.fr</a>.</p> <p>Pour le <b>BTSA-SER</b> l'accès est possible pour les titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BTA</li> <li>- Baccalauréat Technologique</li> <li>- Baccalauréat Général</li> </ul> <p>Les candidats issus d'autres filières devront obtenir une dérogation.</p> <p>Pour les autres BTSA il convient de se renseigner car les conditions sont variables d'une option à l'autre. Une dérogation peut être obtenue, si la motivation est réelle et le niveau scolaire suffisant ; la demande est à adresser pour les candidats scolarisés en Alsace à :          DRAF - SFRD - B.P. 61003 -14 rue du Maréchal Juin - 67084 STRASBOURG Cedex</p>
<p><b>Dès début Février</b></p>	<p><b>Etablir le dossier de demande d'admission</b>          Le dossier permet au candidat de formuler une demande hiérarchisée d'admission dans 4 sections au maximum. Chaque demande constitue un vœu qui associe le choix d'une option et d'un établissement  <b>L'inscription se fait par voie électronique du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2008</b> le site <a href="http://www.btsa.educagri.fr">www.btsa.educagri.fr</a> permet à chaque candidat de prendre connaissance des éléments du dossier et d'éditer les fiches vierges constitutives du dossier.          Chaque candidat doit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer les fiches constitutives de son dossier (vœux, copie des bulletins de 1<sup>ère</sup> et Terminale, avis du conseil de classe, chèque de 15 €)</li> <li>- une lettre de motivation pour les candidats en SER</li> <li>- 2 enveloppes format A5 timbrées à 0,54 € (<i>changement tarif en mars</i>) et à l'adresse du candidat à la date du 1<sup>er</sup> juin 2008</li> <li>- les dossiers avec pièces annexes devront parvenir au plus tard pour le <b>31 mars 2008</b> au lycée instructeur du département où il réside :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les élèves scolarisés dans le Bas-Rhin auprès du L.E.G.T.A. d'Obernai boulevard de l'Europe BP 203 - 67212 OBERNAI cedex tel 03 88 49 99 49</li> <li>▪ Pour les élèves scolarisés dans le Haut-Rhin auprès du LEGTA de Rouffach 8, aux remparts – 68250 ROUFFACH – tel 03 89 78 73 00</li> </ul> <p><b>- prendre un rendez-vous pour y passer un entretien courant du mois d'avril (date limite le 2 mai 2008).</b> Faisant partie intégrante du dossier, il permet d'évaluer les points forts du projet et la motivation du candidat.          La cotation du dossier est établie en fonction du dossier scolaire, de l'avis du conseil de classe de terminale, de la grille d'évaluation de la motivation du candidat.</p>
<p><b>Fin mai</b></p>	<p>Une commission nationale composée de représentants des établissements se réunira à Dijon du 28 au 30 mai 2008 pour examiner tous les dossiers. Elle décidera, en fonction de la cotation du dossier et des places offertes, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'admission</li> <li>. l'inscription sur liste d'attente</li> <li>. le refus</li> </ul> <p>Les résultats seront accessibles par le candidat par un code d'accès qui lui sera communiqué sur sa fiche de confirmation d'inscription. Les candidats seront également informés par courrier individuel. Ce courrier comportera un coupon réponse lui permettant de confirmer son inscription auprès de l'établissement d'accueil.</p>
<p><b>Juillet</b></p>	<p><b>S'inscrire</b>          Dès la réception des résultats d'examen, les candidats admis en liste principale et en liste d'attente, ayant obtenu le baccalauréat, devront confirmer leur inscription avant le 12 juillet.          Les candidats admis recevront en retour un dossier d'inscription.          A partir du 15 juillet et jusqu'à la rentrée scolaire, il sera fait appel à la liste d'attente en cas de places vacantes.</p>